

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Danielle GARREC**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 74 740 € sont soumises à l'avis de la commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, monsieur Matthieu STERVINOU ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Association Horizons nouveaux</b> Association dont le but est de promouvoir ou d'organiser des activités d'accueil, de rencontre et d'insertion pour tous publics en difficulté. Subvention de fonctionnement	<b>300</b>
<b>Association VMEH 29 (Visites des malades dans les établissements hospitaliers)</b> Visites et animations auprès des malades et des personnes âgées dans les établissements hospitaliers et les maisons de retraite. Subvention de fonctionnement	<b>170</b>
<b>SOS Amitié Brest Bretagne Ouest</b> Mise en œuvre dans le Département du Finistère d'un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées à la tentation du suicide. Subvention de fonctionnement	<b>170</b>
<b>Banque Alimentaire du Finistère</b> Collecte et distribution de denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat – Avenant n°1	<b>36 000</b>

Nom de l'association	Montant en euros
<p><b>Association Jonathan pierres vivantes</b> Association d'aide aux parents et frères et sœurs endeuillés, en leur proposant des temps d'écoute et des groupes de paroles, animés par des parents ayant vécu la même épreuve. Le but est de permettre à ces endeuillés de rompre leur isolement, d'échanger avec d'autres parents et de retrouver un chemin de vie. Subvention de fonctionnement</p>	170
<p><b>Association France Alzheimer</b> Rompre l'isolement des familles, soutenir psychologiquement, informer sur la maladie, aider, orienter les familles vers les dispositifs d'aide, agir auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance particulière de cette maladie, promouvoir la recherche. Subvention de fonctionnement</p>	300
<p><b>Association des 3 résidences Ti Glazig, Ty Créac'h, KerRadeneq</b> Donner aux résidents une meilleure qualité de vie ; rompre l'isolement, permettre aux résidents de se sentir citoyen à part entière de notre société ; améliorer la vie des structures d'hébergement et l'environnement ; promouvoir toutes les activités de la vie courante, toutes les activités quotidiennes et annuelles. Subvention de fonctionnement</p>	170
<p><b>Chiens guides d'aveugles du Finistère</b> Étudier et mettre en œuvre tous les moyens de nature à aider dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale, toute personne atteinte de déficience visuelle en les dotant notamment d'un chien guide ou d'une canne blanche électronique. Subvention de fonctionnement</p>	170
<p><b>Bibliothèque sonore</b> Rompre l'isolement des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap attesté en mettant à leur disposition des livres et revues en audio lecture ; aider les enfants scolarisés dans un collège ou un lycée classique en mettant également à leur disposition des livres scolaires étudiés en classe. Aide aux loyers</p>	5 600
<p><b>EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille</b> Lieu d'accueil, situé à Quimper, proposant des activités de loisirs à destination des adultes en situation de handicap. Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat – Avenant n°1</p>	6 350
<p><b>Vie libre</b> Accueillir, soutenir et écouter les malades alcooliques et polyconsommateurs ; accompagnement vers les soins, vers la guérison ; aide aux familles. Subvention de fonctionnement</p>	170
<p><b>Association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés du Finistère</b> Représenter et défendre les droits et intérêts des traumatisés crâniens et leurs familles. Œuvrer pour la mise en place de solutions d'accueil ou d'accompagnement pour les traumatisés crâniens. Subvention de fonctionnement</p>	170
<p><b>PIMMS – Point Information Médiation Multi Services</b> Association ayant notamment pour but de favoriser l'accès aux services publics Subvention de fonctionnement (accueil Maison des Services Publics) au titre de la convention de partenariat – Avenant n°2</p>	25 000

2- d'autoriser monsieur le maire à signer :

- l'avenant n°1 à la convention du 29 septembre 2017 entre la ville de Quimper et la Banque Alimentaire du Finistère ;
- l'avenant n°1 à la convention du 29 septembre 2017 entre la ville de Quimper et l'association Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs – EPAL ;
- l'avenant n°2 à la convention du 29 septembre 2017 entre la ville de Quimper et le PIMMS de Quimper Cornouaille.